**CONSEIL MUNICIPAL DE**
**ST-CYR-SUR-MER**

**SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 10 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le 10 octobre à 18 heures 18, le Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire de Saint-Cyr-sur-Mer.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** :

Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire.

Adjoints : Mesdames SAMAT, GOHARD, GUIROU. Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO

Conseillers municipaux : Mesdames ORSINI, GIACALONE, MONTLAUR, GROC, ROCHE-SANNA, SZOHR, LARLET-LOIR, GENEVOIS, NEVIÈRE-MAESTRONI. Messieurs AISA, ROCHE, LEPACHELET, GUEGUEN, BAIXE, VALENTIN, PEYRARD, PAMELLE, HOCQUET, STOPPOLANI, OLIVIER.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :
Adjoints :
Mme VANPEE (procuration M. le MAIRE)
M. CORDEIL (procuration Mme MONTLAUR)

Conseillers municipaux :
Mme MANOUKIAN (procuration Mme GROC)
Mme CIDALE (procuration Mme GUIROU)
M. MAUBÉ (procuration M. STOPPOLANI)

***

**M. le Maire**.- Il est 18 heures et quart et je déclare ouverte cette séance de notre Conseil municipal, après avoir bien évidemment salué tous ceux que je n'ai pas vus avant la séance, et salué aussi, en votre nom, toutes les personnes qui nous regardent sur YouTube. Nous avons un Conseil avec un certain nombre de points à notre ordre du jour mais avant cela, bien sûr, nous allons commencer par l'appel.

*(Appel de M. le Maire.)*

Nous avons ensuite à désigner un secrétaire. Nous avons la chance d'avoir un secrétaire perpétuel avec Yannick Gueguen. Nous ne sommes pas forcément à l'Académie mais c'est l'occasion de remercier notre secrétaire qui prend bien évidemment note de tout ce que nous disons. Etes-vous d'accord pour que ce soit M. Gueguen qui soit notre secrétaire ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Merci. Ensuite nous devons examiner le compte rendu de notre dernier Conseil du 4 juillet dernier. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

S'il n'y en a pas, je vous propose de délibérer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**- Les décisions prises depuis le dernier Conseil**

**M. le Maire**.- Ensuite, les décisions prises depuis notre dernier Conseil.

Il y a une décision qui concerne les tarifs de la Semaine du Rire de cet été. Il y avait 10 € pour une séance et 15 € pour deux séances.

Ensuite il y a une décision relative à des droits d'inscription pour notre marché alsacien qui s'est déroulé ce week-end. Il est particulièrement apprécié, il y avait beaucoup de monde et c'était très sympa. Chaque participant devait payer 330 € pour le stand de 3 mètres.

Ensuite nous avons l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre qui est, comme vous le savez, pour l'aménagement de notre Pôle culturel. C'est le groupement conjoint composé des sociétés Atelier DBMCG Architecte Mandataire, SP21, Société Phocéenne d'Ingénierie, A2MS, et Marc Richier. C'est un Bureau qui est à Marseille, et le forfait initial de rémunération est de 177 290 €.

Ensuite des décisions de mise à la réforme. On a réformé quelques matériels : un vieux pneumatique, des véhicules vétustes.

Ensuite un marché fourniture et plantation d'arbres pour Méditerranée Environnement qui se trouve à *Ollioules*, et le montant du marché est de 73 790 €.

Ensuite une modification sur le marché de réalisation du skate-park. Il y a deux entreprises concernées : Vulcano d'un côté, et RGTP de l'autre. La modification concerne la partie de RGTP pour un montant dont la variation est de 5 850 € hors taxes en plus pour RGTP.

Ensuite, la dernière décision concerne l'attribution d'un marché pour la rénovation des vestiaires de notre stade Sisco. Là nous avons trois lots. Le premier est un lot démolition, gros œuvre, second œuvre, réalisé par l'entreprise GER 83 qui se trouve à La Garde, et le montant du marché est de 120 875 €. Le deuxième lot est pour la menuiserie extérieure pour Ferronnerie Des Prats qui se trouve à La Seyne, pour un montant de 21 902,14 €. Et le lot n°3, plomberie / chauffage, est à l'entreprise SPIE Batignolles Energie Grand Sud, qui est à Six-Fours, pour un montant de 56 632,77 €.

Voilà pour ce qui est des décisions. Je passe sur les créations de régies. Chaque fois que nous avons une demande dans ce sens, les régies sont bien évidemment adaptées.

Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à aborder notre ordre du jour. Après avoir salué Mme Genevois qui nous a rejoints.

***(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil.)***

Le premier point est la construction d'un City stade, demande d'aide financière auprès du Département du Var au titre du Fonds d'Initiative Cantonale. Si M. Pamelle veut avoir la gentillesse de nous présenter ce point.

**SUBVENTIONS**

**- Construction d'un City Stade - Demande d'aide financière auprès du Département du Var au titre du Fonds d'Initiative Cantonale**

Rapporteur : M. PAMELLE.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Comme vous le savez, on a le projet de construire un nouveau City stade dans le quartier de La Deidière, en face du Pôle jeunesse, à côté de l'école du même nom, La Deidière, et du gymnase des Oliviers, à côté du futur jardin. Ce sera un équipement pérenne qui sera libre d'accès pour tous afin de pratiquer des activités de plein-air (basket-ball, handball, volley-ball, football, etc.). Il s'adressera aux personnes valides et à mobilité réduite. L'accès à cet aménagement sera gratuit, il s'intègrera à tout le quartier. Ce sera un outil de développement d'activités physiques et, on l'espère, également de lien social. Tout est prévu dans ce projet qui inclut le gros œuvre, la réalisation du sol, le cadre, les buts et les filets, avec des matériaux le plus durables possible et adaptés à ce type

d'installation. Pour cela, on aura un projet global d'environ 180 000 € TTC, et je vous propose de demander une subvention au Conseil départemental de 80 %, ce qui ferait 100 000 €.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. Y a-t-il un commentaire ? Monsieur Stoppolani, je vous en prie.

**M. STOPPOLANI**.- Juste pour précision, pouvez-vous nous situer exactement le terrain sur lequel va être construit le City stade par rapport au Pôle jeunesse ?

**M. PAMELLE**.- Vous avez le Pôle jeunesse et la piste cyclable, c'est juste en face.

**M. STOPPOLANI**.- Dans le prolongement des jardins partagés, c'est ça ?

**M. le Maire**.- Non. C'est contigu au Pôle jeunesse. Du Pôle jeunesse il y aura un petit portail qui permettra d'y accéder et bien évidemment, comme le disait justement M. Pamelle, c'est un équipement qui est libre, cela va de soi, et qui pourra à certains moments être utilisé par les jeunes qui fréquentent notre Pôle jeunesse.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous invite à délibérer.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le point suivant concerne également une demande de subvention auprès du Département du Var pour le jardin de La Deidière, un tiers-lieu naturel. Si elle le veut bien, Mme Montlaur va nous présenter ce point.

**- Jardin de la Deidière (tiers-lieu naturel) - Demande d'aide financière auprès du Département du Var**

Rapporteur : Mme MONTLAUR.

Bonsoir à tous. Pour faire suite au projet que vient de vous présenter Yohann, nous allons aménager les abords de ce City stade en créant un jardin public, un lieu dédié à la vie sociale avec des espaces de rencontres, de partages et de connaissances, à proximité de l'école de La Deidière et du Pôle jeunesse.

Pour vous donner plus d'informations, ce lieu possèdera un espace pédagogique avec un jardin des senteurs, un espace de rencontres ombragé avec des pergolas en bois, un verger, un espace récréatif avec une zone pelousée où les familles, les jeunes et qui le souhaite, pourront s'installer, ainsi qu'un espace de lecture à ciel ouvert. Le tout sera agrémenté de fontaines, de clôtures et du mobilier urbain qui convient.

En s'intégrant dans la renaturation de la ville et en favorisant les échanges et le lien social, ce jardin peut bénéficier d'une subvention du Département du Var, et le plan de financement serait le suivant. Le budget total est de 234 000 € hors taxes, il y aurait 80 % à la charge du Département, soit 187 200 €, et 20 % à la charge de la Commune, soit 46 800 €. Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à faire cette demande de subvention. Merci.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Nous avons ensuite une autre demande de subvention qui concerne la MOUS. Etude de réactualisation du diagnostic social des familles, demande d'aide financière, cette fois-ci auprès de l'Etat. Si Bruno Joannon veut bien nous présenter cette demande de subvention.

**- MOUS - Etude de réactualisation du diagnostic social des familles - Demande d'aide financière auprès de l'Etat**
Rapporteur : M. JOANNON.

Monsieur le Maire, chers Collègues, cette demande de subvention concerne la participation de l'Etat à une étude d'actualisation sur le diagnostic social concernant la MOUS, qui signifie Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale. C'est une opération qui s'adresse tout particulièrement aux gens du voyage en situation de sédentarisation. Vous savez que chez nous il y a quelques familles qui sont là depuis plus de 18 ans, et l'idée était de trouver un moyen de les stabiliser sur place.

Lors du précédent PLU nous avions imaginé un terrain à la sortie sud, route de Bandol, que nous avions réservé pour cet usage, mais les coûts d'équipement étaient prohibitifs, parce qu'il fallait faire des tours à droite et à gauche, c'était un peu compliqué pour quelques caravanes et quelques

usagers. Ce n'était pas terrible et un peu loin des écoles pour ceux qui y allaient à pied. L'objet de ce rapport est d'actualiser celui que nous avions fait en 2014, et nous avons lancé une étude de réactualisation via la Soliha pour 2023.

Juste un mot sur l'aire d'accueil. Les terrains familiaux locatifs permettent à des familles de retrouver un terrain, même quand elles ne sont pas itinérantes. Parce que l'aire de passage est pour les itinérants. L'aire d'accueil, type terrains familiaux locatifs, c'est pour des gens du voyage qui sont sédentarisés mais qui continuent de pouvoir voyager et de revenir chez eux, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on est sur une aire de passage. C'est donc pour stabiliser les choses.

Vous savez que cette compétence relève aujourd'hui de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Nous finissons donc ce que nous avons commencé en demandant à l'Etat de financer la moitié de l'étude Soliha pour un montant d'environ 2 860 €. C'est le rapport que je soumets à votre vote pour demander à l'Etat de faire. Et vous savez que derrière ce sera la responsabilité de la Communauté d'agglomération. Bien entendu la Ville sera présente puisque cela se passe sur le territoire communal.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- Merci, Monsieur le Maire. Juste une question. Je voulais savoir comment cela s'articule avec la délibération que l'on a votée le 4 juillet dernier dans le cadre du schéma départemental qui nous avait permis de valider un aménagement sur Saint-Cyr pour trois familles. Et la question que je me posais est de savoir si l'étude que l'on nous présente va être amenée éventuellement à modifier le nombre de familles. Vous voyez ? La question que je me pose c'est sur l'articulation des deux démarches.

**M. JOANNON**.- C'est l'objet de cette étude. C'est d'abord une étude démographique. Est-on toujours sur cinq familles, trois ou sept ? Sachant que les terrains familiaux locatifs doivent répondre à certaines caractéristiques, y compris les surfaces. Sur la base de l'étude démographique actualisée on pourra aller plus loin dans la définition du programme.

**M. le Maire**.- Pour compléter ce qui vient d'être dit, le schéma que nous avons voté a également été voté par la Communauté d'agglomération lors de la dernière séance, avec une seule petite modification entre la commune de Sanary et celle de La Cadière, mais il n'y a aucun impact sur Saint-Cyr. Et pour être encore plus concret, c'est la dernière fois que nous avons, nous, à nous prononcer sur un financement, parce que nous sommes dans la réactualisation de quelque chose que nous avions commencé. C'est bien ce qu'a expliqué M. Joannon et cela a été très bien dit. En revanche, ce qui se passera après, c'est-à-dire l'utilisation de cette actualisation, ne pourra relever que de la Communauté d'agglomération puisque c'est elle qui a, aujourd'hui déjà, la compétence, que ce soit sur le grand passage, sur le petit passage ou sur les terrains familiaux locatifs publics.

Madame Larlet-Loir, je vous en prie.

**Mme LARLET-LOIR**.- J'ai juste une question. Ces terrains familiaux seront donc intégrés dans le contrat de mixité sociale et son article 3 ? Parce qu'il y a les projets que vous avez énumérés dans ce contrat et apparemment il est prévu 2 places, c'est ça ?

**M. le Maire**.- Non, pas 2, je crois que c'est 3 pour la Commune de Saint-Cyr. Il y en a 10 sur la Communauté d'agglomération et sur ces 10 nous en avons 3.

**Mme LARLET-LOIR**.- Là il n'y en avait que 2 dans l'étude.

**M. le Maire**.- Il y en aurait éventuellement 2 mais je dirais qu'il appartiendra à la Communauté d'agglomération de décider.

**Mme LARLET-LOIR**.- Très bien, merci.

**M. le Maire**.- Monsieur Stoppolani.

**M. STOPPOLANI**.- Puisque nous sommes sur le sujet des gens du voyage, notre groupe a été interpellé par un collectif de la Deidière qui a lancé une pétition concernant le campement sauvage qui a lieu justement sur le futur site du centre technique municipal. Ce collectif vous a alerté, Monsieur le Maire, et à aujourd'hui il n'a pas eu de réponse. Ils l'attendent avec une grande impatience pour savoir quelle solution vous allez leur apporter afin de ne plus dégrader le

terrain et de ramener un peu de sécurité, parce que beaucoup de gens se sentent en insécurité aujourd'hui.

**M. le Maire**.- Je vous réponds bien volontiers, Monsieur Stoppolani. Vous vous doutez bien que la commune n'est pas inactive dans ce domaine, bien au contraire, et vous savez que la personne qui se trouve sur le terrain dont vous parlez est de la même famille que les personnes que nous connaissons et qui se trouvent à côté de l'ancien stade Guion. C'est la même famille, et c'est une personne qui d'habitude allait régulièrement à cet endroit-là. Donc vous vous doutez bien que la police fait le nécessaire et rencontre régulièrement les personnes. Y compris d'ailleurs tout récemment. Je crois que cela a été fait hier ou aujourd'hui. Mais c'est quelque chose de complètement régulier.

Je précise que la personne s'est évidemment engagée à quitter les lieux, cela tombe sous le sens puisque c'est une personne que nous avons eue plusieurs fois sur la commune dans le passé, ce n'est donc pas une personne avec de l'insécurité, comme vous nous en parlez. Pas du tout. C'est une personne tout à fait honorable dont la famille habite Saint-Cyr, et elle s'est bien évidemment engagée à quitter le lieu.

Je précise que j'ai vu sur Facebook un message qui m'a quand même un peu interpellé, où il est écrit que le maire pourrait facilement, avec ses pouvoirs de police, empêcher cette occupation. Je pense qu'il y a effectivement des pouvoirs de police de M. le Maire mais en cette matière, qui est une matière humaine, il est bien évident que le « facilement » est certainement de trop. En revanche, ce qui est important c'est qu'il puisse y avoir un contact entre cette personne et nos services, et je pense que cela se fait de la façon la plus correcte possible, à la fois pour cette personne et pour la commune.

J'ai rencontré moi-même plusieurs fois les voisins, je sais donc très bien comment les choses se passent, et je dirais qu'il n'y a pas du tout la dimension non-sécuritaire à laquelle vous faites allusion. Ce n'est franchement pas le cas du tout.

Et je précise aussi que quand on évoque les pouvoirs de police, qui existent effectivement, ils peuvent être mis en œuvre lorsque le schéma départemental est satisfait à l'intérieur de la Communauté d'agglomération. C'est-à-dire que lorsque seront terminés l'aire de grand passage qui sera au Beausset, l'aire de moyen passage qui devrait être à Sanary, ou dans le document qui était à La Cadière, et sur lesdits terrains en question, à ce moment-là les conditions d'une intervention

publique externe pourraient être mises en œuvre. Je crois que ce n'est pas le cas aujourd'hui et que c'est plus un problème de compréhension mutuelle.

C'est dans ce sens que nous regardons les choses, et ce n'est pas aussi facile que ce que l'on peut effectivement observer.

C'est simplement pour vous donner les éléments les mieux adaptés à cette situation sur l'occupation du terrain en question. Je pense vous avoir rassuré sur ce que fait la Ville en la matière. Je vous invite à délibérer sur la demande de subvention à l'Etat pour la MOUS.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Nous changeons de domaine pour le point suivant, nous passons aux ports et plages. Concession de la plage artificielle des Lecques, rapport annuel du concessionnaire. C'est donc le rapport du Maire à l'Etat. Nous avons eu au dernier Conseil les rapports des sous-concessionnaires à la commune. Si M. Herbaut veut bien nous présenter ce point de l'ordre du jour.

**PORTS ET PLAGES**

**- Concession de la plage artificielle des Lecques - Rapport annuel du concessionnaire - Exercice 2022**
Rapporteur : M. HERBAUT.

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. L'Etat a effectivement concédé, depuis 1997, au travers de différents avenants, la gestion de la plage des Lecques à la commune. A ce titre, la commune gère l'exploitation et également les infrastructures.

Un petit rappel. M. le Maire vient de le dire, chaque concessionnaire doit faire un rapport à l'Etat. Vous avez eu les plagistes dernièrement, mais vous avez eu aussi la Chambre funéraire et différentes DSP pour lesquelles les concessionnaires ont fait un rapport. La Ville, face à l'Etat, est dans la même situation, elle doit produire un rapport. C'est donc très important, et ceci concerne l'année 2022.

Alors, qui dit « concession » dit « redevance », c'est-à-dire que la Ville verse une redevance domaniale à l'Etat de plus de 104 000 € par an, indexée chaque année.

Pour vous faire un petit compte d'exploitation. Les recettes des plages sont exclusivement en lien avec les 8 lots de plages pour un montant de 391 170 €, ce qui correspond à la part fixe 2022 et aux variables 2021 des concessionnaires précédents. Le coût d'exploitation estimé par la Ville est de 507 000 €, ce qui fait un delta négatif de 116 000 €. Il faut poser, dans le cas du rapport de concession, un bilan d'exploitation. C'est le cas. Vous voyez que ces redevances ne couvrent pas les dépenses que la Ville prend en charge pour la gestion de la plage.

Principales dépenses, c'est important pour faire un petit tour d'horizon : une mise en forme de la plage avant/après saison, entretien, 88 000 € ; le balisage, qui est nécessaire au fonctionnement de la plage, 20 000 € ; surveillance des eaux de baignade confiée aux pompiers, donc au SDIS du Var, pour un montant de 60 000 € ; autosurveillance des eaux de baignade pour 5 000 € ; et nettoyage saisonnier (ce sont les équipes avec des véhicules électriques que vous voyez, par équipes de 2, jusqu'à 22h en pleine saison) pour un montant supérieur à 134 000 € ; et puis différents aménagements que vous avez tout le long de la plage (des espaces verts et de nouveaux équipements) pour un montant de 80 000 €.

Les services autour de cette plage. Du matériel handiplage, qui fait partie justement de la partie « aménagements », puisque nous achetons le matériel pour rendre cette plage accessible à tous (comme les tapis pour accéder à l'eau et les fauteuils pour les personnes à mobilité réduite), ce sont d'ailleurs les pompiers qui sont en charge de cette mission. Vous avez également des bibliothèques de plage pour rendre la culture présente sur cette plage, des casiers de plage pour que les gens puissent laisser leurs affaires en sécurité quand ils vont se baigner, quelques zones de repos avec des transats en bois qui plaisent et qui sont disséminés un peu tout le long, une zone de *fitness* à côté du mini-golf, et des toilettes publiques. Puis dans les services vous avez des patrouilles ASVP très régulières, des patrouilles de la brigade environnementale, également très régulières, et comme nouveauté 2022, une patrouille nautique, puisque nous avons un plan d'eau de 55 000 m² à surveiller. Dans les services vous avez également ces brigades de nettoyage avec petits véhicules électriques qui sont là depuis plusieurs années. Et puis dans un service complémentaire vous avez également une navette de plage, qui ne fait pas partie du compte d'exploitation mais qui permet de se garer sur les parkings périphériques et d'accéder sans problème sur la plage des Lecques, et même sur les autres plages de la commune.

C'est une plage avec différents évènements mais notamment des activités sportives : un triathlon qui prend ses marques ; une compétition handi surf, en lien avec le matériel handiplage, qui est maintenant une compétition annuelle ; un Festival d'images sous-marines (on n'est pas tout à fait dans la concession de la plage mais c'est important de le souligner) ; et puis des animations Ville. La Ville prend de plus en plus possession de la plage pour des animations. Vous avez eu Koh-Lanta et cette année -je fais une parenthèse 2023- le Pôle jeunesse a fait énormément d'activités pour en faire une plage qui vit. Et puis des activités également environnementales avec, selon les organisations, du ramassage de déchets. La Ville est favorable à la préservation de cet espace environnemental.

Un sujet important sur l'«amphivironnement», c'est-à-dire que les activités commerciales ne sont présentes que du 15 mars au 15 octobre. C'est donc l'arrêté de la saison estivale, et ceci représente 20 % de la totalité de la plage. Je reprends mes notes -ce n'est pas bien mais je ne connais pas tout par cœur- ce sont 21 000 m² de plages pour 1 193 m de long. C'est important.

Sur la partie environnementale, c'est toujours une plage non-fumeurs. C'est quelque chose qui est maintenant bien installé. C'est une plage sans poubelles, qui s'étend donc avec de nouveaux équipements d'année en année, et une protection de la posidonie. Nous avons d'ailleurs dernièrement voté une charte en lien avec la Région pour la protection de la posidonie.

J'ouvre très rapidement là-dessus. Certaines Villes, avec l'accord des services de l'Etat, déplacent les posidonies, pour nous ce n'est pas le cas. Nous les laissons au bord de l'eau et elles repartent. Idem, certaines Villes avec des plages enfouissent également la posidonie, ce qui n'est pas notre cas. On reste dans un schéma le plus naturel possible.

Sur l'entretien raisonné, il est important pour moi de dire que c'est une plage où il n'y a pas d'apport de sable. C'est très important, et ce depuis déjà 2008. Vous n'avez pas non plus de système de pompage. Les équipes vont attaquer ce travail d'ici une quinzaine de jours. C'est-à-dire que l'on remonte le sable, on en récupère sur la plage, on le stocke derrière des filets et on le réétale au mois d'avril. En avril on réégale la plage, c'est-à-dire qu'on la remet à niveau, et après on étale ce sable courant juin, ce qui permet à la Ville de n'avoir aucun apport de sable extérieur, et ce depuis 2008, contrairement à d'autres Villes.

Vous voyez qu'il y a une logique environnementale, avec la posidonie, la plage non-fumeurs et sans poubelles. Il est très compliqué de faire une plage sans poubelles puisque c'est une plage urbaine où il est vrai que ce ne sont pas les mêmes habitudes. Il est très facile, par exemple à Port d'Alon, de dire aux gens de repartir avec leurs déchets, mais c'est beaucoup moins facile sur une plage urbaine. Et on finit la boucle avec le sable qui est récupéré et qui est ensuite réétalé. J'ai fait le tour.

J'en profite pour saluer un évènement. Est-ce la qualité de la plage ? Je ne sais pas, mais il est vrai qu'une tortue marine est venue cet été pondre sur notre plage. Il y a donc eu 70 tortillons. C'est l'occasion pour moi de saluer les volontaires et tous les bénévoles qui se sont associés autour de ce bel évènement. Ils étaient plus de 70 d'ailleurs, c'est en corrélation avec le nombre de tortillons.

Et c'est également l'occasion pour moi de saluer le service communication de la Ville puisque, sur le Facebook de la Ville, plus de 160 000 personnes ont pu vivre en direct cet évènement exceptionnel qu'a été la naissance, par deux fois, de ces tortillons. Il est important de le partager.

Voilà, Monsieur le Maire, sur l'exposé de la plage.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup pour cette présentation et pour cette allusion à la qualité des eaux de Saint-Cyr via les tortues.

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voulais saluer la qualité, à la fois du rapport et puis surtout ce qu'il y a derrière. Cela étant, je ferai deux remarques, ou deux questions.

Une question sur les problèmes de finances concernant le matériel de profilage. Cela ne rentre pas dans les investissements. Est-ce que l'on distingue investissement et fonctionnement ?

**M. HERBAUT**.- Non. Là vous êtes dans du fonctionnement. C'est de l'entretien de matériel.

**M. OLIVIER**.- D'accord. Et les deux remarques que je voulais faire sont plus fondamentales.

La première est sur les problèmes de qualité de l'eau que vous évoquez en page 26. Il est notamment indiqué que l'Agence Régionale de Santé a souligné le caractère insuffisant de la plage de Saint Côme Est… Et je pense que cela couvre aussi La Madrague.

**M. HERBAUT**.- Non.

**M. OLIVIER**.- Je voulais savoir ce que la Mairie compte faire. Si c'est lié à des problèmes identifiés d'assainissement, de débordement des réseaux d'assainissement. C'était ma première question.

La deuxième question concerne toujours la qualité. Vous mentionnez que vous avez signé avec la Société des Eaux de Marseille un contrat pour des analyses d'autosurveillance. Je crois que c'est une très bonne chose. Je ne l'ai pas vu dans les dépenses de fonctionnement mais c'est peut-être regroupé avec les analyses ARS.

L'autre remarque que je voulais faire concerne l'impact visuel. C'est à la page 21 du rapport, et nous sommes régulièrement amenés à en parler ici, au Conseil municipal. On a de nombreuses remarques sur le fait que lorsque l'on se promène tout le long de la Promenade Rose la vue sur mer est « oblitérée » par les baraques et les plagistes. Nous avions souhaité et suggéré que dans le cahier des charges -et nous revenions sur le prochain cahier des charges- on puisse imposer -ce que l'un des plagistes a fait de lui-même d'ailleurs- d'avoir des systèmes à claire-voie. Pas forcément sur la totalité de la longueur des baraques de plagistes mais des systèmes à claire-voie qui permettent de continuer à voir la mer quand on se promène sur la Promenade Rose.

**M. HERBAUT**.- Je vais vous répondre en commençant par la dernière question. Effectivement, je n'ai pas développé sur les plagistes car nous l'avons déjà fait plusieurs fois. Votre remarque s'entend sur un cahier architectural. En tout cas toutes ces personnes ont déposé un permis de construire qui a été validé, qui n'a pas eu des recours, et qui fait qu'aujourd'hui elles sont en place.

A noter sur votre remarque -et c'est pour cela que je l'ai cité- vous n'avez que 20 % d'activités commerciales sur plus de 1,193 km. Vous voyez, j'ai retenu la distance, je ne suis pas sûr que ce soit votre cas. Alors, effectivement, on peut parler largeur, hauteur, et de différentes choses, mais il

n'y a que 20 % d'activités commerciales. Vous êtes à même comme moi de comprendre que la Ville a besoin d'avoir ces acteurs commerciaux, rien que pour le compte d'exploitation simplifié que je vous ai présenté.

Sur la qualité des eaux de baignade, tout d'abord, vous avez tout à fait raison, l'ARS vient faire des contrôles régulièrement sur toutes les plages. Ensuite, la Ville a effectivement un contrat d'autosurveillance avec la SEM où elle surveille l'ensemble des plages de sa commune deux fois par semaine en période haute. Cela vous donne le gage que la Ville est aujourd'hui préoccupée par ses eaux de baignade, mais comme toute Ville balnéaire.

On parle de 2022. 2022 a un incident à un endroit… Par exemple, vous me citez La Madrague, celle-ci n'est pas en insuffisance, comme le dit l'ARS. Aujourd'hui, effectivement -je l'ai d'ailleurs émis la dernière fois- vous avez trois ruisseaux qui s'écoulent sur la plage. Dans ces ruisseaux, la Ville fait forcément des contrôles, avec la Communauté d'agglomération -parce qu'il ne faut pas oublier que la Communauté d'agglomération a également cette compétence d'assainissement- et la Ville -en tout cas depuis que j'y suis, c'est-à-dire 2008, en tant qu'Adjoint aux travaux- a toujours investi dans son réseau d'assainissement.

Aujourd'hui il y a un autocontrôle et des échanges avec l'ARS. Les plages ne sont pas fermées, elles sont ouvertes et elles ont passé la saison 2023. Il y a eu des tonnes de contrôles et d'autocontrôles effectués par l'ARS. On peut effectivement avoir des incidents sur la qualité des eaux de baignade, non-dangereuses pour la santé, puisqu'il y aurait une fermeture définitive, là ce n'est pas le cas. En revanche, la Ville est très vigilante. Et aujourd'hui, dans un ruisseau, vous récupérez aussi d'autres Villes que Saint-Cyr-sur-Mer. Il suffit de les remonter. Vous pouvez également avoir des pollutions dans le réseau d'assainissement ou pluvial d'activités économiques. Pas plus tard que la semaine dernière, avec Bruno Joannon, nous avons signé conjointement un courrier à un ensemble d'acteurs en demandant s'ils étaient équipés de tels et tels équipements en lien avec la SEM pour l'assainissement et pour la gestion du pluvial.

En tout cas votre question est légitime aujourd'hui. Nous surveillons.

Sur l'assainissement, je vous rappelle que la Ville est dotée de l'une des stations d'assainissement les plus performantes aujourd'hui. De ce côté-là, cela fonctionne. Ensuite, la Ville veille aux pollutions accidentelles et également à celles qui sont dues à de l'incivisme, comme celle

d'un bateau, etc. En revanche, ce que nous faisons -et M. le Maire l'a rappelé la dernière fois- à chaque orage, nous fermons automatiquement. Puisque ces ruisseaux dévalant de tout ce qui est en amont, vous avez forcément 8 fermetures de plages préventives, et là on n'hésite pas du tout.

Mais sachez que nous sommes dans l'autocontrôle et en autosurveillance constante.

Monsieur le Maire, si vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. le Maire**.- Je ne vais pas reprendre puisque je suis forcément d'accord avec ce qui vient d'être dit. Simplement une précision. Lorsqu'il y a un orage, ou même une petite pluie, par définition la pluie va s'écouler et va jusqu'à la mer. Chaque fois qu'il pleut on fait donc une fermeture préventive. Ce qu'a rappelé Frédéric Herbaut sur la fermeture préventive est important. Pourquoi ? Parce que s'il y a un contrôle de l'ARS et que la fermeture préventive a eu lieu, même si l'analyse n'est pas correcte, ce n'est pas comptabilisé au débit de la commune. En revanche, si on est dans une situation où la plage est ouverte et qu'il y a un contrôle, si ce contrôle dit que c'est insuffisant, à ce moment-là le contrôle en question est intégré dans les notes attribuées par l'ARS à toutes les plages qui sont contrôlées.

Cette notion de tactique, en quelque sorte, est très importante pour que l'on soit certain de ne pas avoir un éventuel effet induit d'un épisode de type orage.

La deuxième précision que je voulais apporter c'est que nous travaillons ensemble, et je dirais même très ensemble, en symbiose, avec la Communauté d'agglomération sur ce sujet, et vous allez tout de suite comprendre pourquoi. Parce que la compétence de l'eau de mer c'est nous, la commune, en revanche la compétence de l'entretien des ruisseaux c'est la Communauté d'agglomération. La compétence aujourd'hui en termes d'assainissement c'est la Communauté d'agglomération. La compétence en termes de ruisseau et le pluvial c'est également la Communauté d'agglomération. Pour l'analyse de l'eau de mer on est forcément complètement lié entre la Communauté d'agglomération et la Commune, et je sais que nos services respectifs travaillent de concert, et travaillent de concert aussi avec les délégataires. Puisque vous savez que nous avons la Société des Eaux de Marseille qui aujourd'hui est notre délégataire pour l'assainissement, mais vous savez que dès l'année prochaine le délégataire d'assainissement en ce qui nous concerne sera Suez. C'est-à-dire que nous avons une

conjugaison d'intervenants sur le sujet en question, qui est un sujet tout à fait capital.

D'ailleurs il y a souvent des résultats qui sont surprenants, puisque nous avons notre baie des Lecques qui est un tout, mais parfois cela peut jouer sur Les Lecques le Vieux Port, parfois sur Saint Côme Est ou parfois sur Saint Côme Ouest. Pour La Madrague c'est a priori assez différent puisque l'on n'a jamais trouvé trop de corrélation entre La Madrague et Les Lecques, ou entre Port d'Alon et Les Lecques, là on n'a jamais eu trop de difficultés. Mais il est vrai que c'est un souci permanent puisqu'il faut que la qualité de nos eaux, telles que mesurées… Le problème c'est telles que mesurées.

Pourquoi est-ce compliqué ? Parce que la mesure se fait à un moment bien particulier. Mais si on a le résultat le lendemain, à la limite tout va très bien quand le résultat est médiocre ou éventuellement l'inverse… Ce sont toujours des situations qui sont possibles. C'est un peu compliqué.

En tout cas il y a une volonté bien marquée de tous les intervenants pour que l'on puisse toujours avoir une belle qualité d'eaux de baignade.

**M. OLIVIER**.- Monsieur le Maire, je me permets de revenir sur ce qu'a dit Frédéric Herbaut à propos des problèmes de cahier des charges et de parti pris architectural. Je pense que la Mairie a le pouvoir d'imposer. C'est le problème que j'évoquais avec la claire-voie, la « transparence ». Il suffit de le mettre dans le cahier des charges de la DSP, des lots, et puis les architectes trouveront la solution, puisqu'ils l'ont bien trouvée pour l'un des lots.

**M. le Maire**.- Merci. Un autre commentaire de Mme Larlet-Loir.

**Mme LARLET-LOIR**.- Vous avez eu raison de souligner le partenariat avec la Société des Eaux de Marseille, puisque vous n'êtes pas sans savoir que nous avons voté il y a quelques mois l'exigence d'un certificat de conformité d'assainissement justifiant la séparativité des eaux pluviales et des eaux usées. D'ailleurs cela coûte très cher aux contribuables puisque l'on m'a dit que pour une maison c'était 240 € hors taxes et pour un immeuble 300 € hors taxes. On aura l'occasion de reparler de cela au sein de la Communauté d'agglomération.

Simplement une question, parce que je ne me souviens plus du tout si le budget du parking est indépendant. On aurait pu mettre ce budget parking sur l'exploitation des plages, puisque l'on entretient les parkings.

**M. le Maire**.- Non. Madame, deux questions et deux réponses…

**Mme LARLET-LOIR**.- J'en ai une troisième, mais elle sera spécialement pour M. Herbaut.

**M. le Maire**.- Ah ? Vous ne vous adressez qu'à M. Herbaut ?

**Mme LARLET-LOIR**.- La troisième ce sera pour M. Herbaut.

**M. le Maire**.- Commencez par la troisième et M. Herbaut va vous répondre.

**Mme LARLET-LOIR**.- J'allais lui poser la question parce que j'ai lu le rapport. Comme j'habite à côté de l'eau et que je vais me baigner quasiment tous les jours, j'ai été interloquée par la disparition de la banquette de posidonie de 30 cm sur notre plage. Et lorsque j'ai lu le rapport, je n'ai pas vu que la Mairie laissait au bord de l'eau la posidonie, etc. Alors puisque vous l'avez dit au sein de ce Conseil, il serait bien également de le mettre dans le rapport. Parce que figurez-vous que mes voisins m'ont dit que c'était la Ville qui avait enlevé la posidonie.

Pour une fois qu'il y a un point positif, autant le mettre dans ce rapport.

**M. HERBAUT**.- Sachez qu'il est interdit de la prendre. Surtout si ce sont vos voisins… La politique de la Ville, et tout le monde le sait… C'est dommage que Mme Vanpee ne soit pas là, elle pourrait venir en complément. Aujourd'hui l'Office du tourisme joue un grand rôle de pédagogue en expliquant aux gens ce qu'est la posidonie. Tout à l'heure mon collègue va vous parler du Syndicat des communes du littoral varois, car aujourd'hui je peux vous assurer que la Ville est saluée sur cet axe posidonie qui est : pas d'enfouissement. La DDTM peut quelquefois autoriser à aller sur des points d'apport externes mais nous ne le faisons pas. En revanche nous la mettons au bord de l'eau. Si vous allez vous baigner à La Madrague, là les gens sont très habitués à ce phénomène qui dure 3 ou 4 jours selon les vents et les courants.

En tout cas la Ville ne stocke pas ailleurs et n'enlève pas de posidonie. Ça, je vous le certifie.

**Mme LARLET-LOIR**.- Merci. L'année prochaine il faudra le mettre dans le rapport.

**M. HERBAUT**.- Maintenant je préfère que M. le Maire réponde à vos deux questions.

**Mme LARLET-LOIR**.- C'est un point positif, autant le mettre dans le rapport. Il y en a tellement peu.

**M. le Maire**.- Il n'y a aucun problème sur la positivité, Madame.

Sur votre premier point, c'est simplement la Communauté d'agglomération qui a pris à sa charge ce qui préalablement existait déjà mais transitait par les délégataires. Il n'y a donc aucune nouveauté et aucun impact sur les Saint-Cyriens.

Votre deuxième question est, elle, directement liée au sujet, et cela me donne l'occasion de préciser l'objet du rapport. C'est le rapport du Maire à l'Etat sur la concession de la plage. C'est-à-dire que ce sont les contours de la délégation. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas le parking, puisque le parking est sur un domaine public maritime mais qui, lui, ne fait pas l'objet de la concession de plage. De la même manière, lorsque nous parlons par exemple des surveillances de plages, nous enlevons dans le rapport la surveillance de La Madrague, puisque là on est en dehors du périmètre de la concession. C'est-à-dire que l'objet du rapport ce n'est que la concession au sens le plus strict. D'où l'explication par rapport à votre remarque.

Je pense que nous avons fait le tour de cette question. Il n'y a pas de vote puisque c'est simplement un rapport. Merci en tout cas à tous ceux qui ont contribué à l'enrichir en paroles, questions et présentation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL - ANNEE 2022**

Nous passons maintenant à des marchés, le règlement intérieur de la commande publique, c'est la cinquième actualisation. Si Pierre Luciano veut bien nous présenter ce point de l'ordre du jour.

**MARCHES**

**- Règlement intérieur de la commande publique - Actualisation n°5**
Rapporteur : M. LUCIANO.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, bonsoir. Avant de commencer la délibération je voudrais vous rappeler ce qu'est un règlement intérieur. C'est un document qui constitue notre base des règles internes pour la commande publique au sein de la commune, et il nous permet de préciser toutes nos pratiques à mettre en œuvre pour l'ensemble des achats de la commune. Comme tout bon règlement, il évolue au cours du temps. Il a été voté la première fois en décembre 2010, a déjà été modifié quatre fois, et nous vous proposons de réaliser une cinquième actualisation pour tenir compte des nouvelles directives et de la crise du virus du COVID 19 qui impacte un peu ces commandes.

Nous vous proposons plusieurs actualisations. *(Lecture du rapport.)*

Voilà en quelques mots les actualisations que nous proposons d'apporter à notre règlement intérieur de la commande publique.

**M. le Maire**.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Madame Genevois.

**Mme GENEVOIS**.- Bonsoir à tous. Merci, Monsieur Luciano, pour cette présentation. J'avais une question pour savoir s'il était possible d'intégrer des critères plus exigeants, sociaux et environnementaux, dans les cahiers des charges de commande publique. Par exemple, côté environnement, il y a un autre point à l'ordre du jour sur des commandes de fourniture d'électricité. Est-il possible de demander que ce soient des fournitures d'électricité d'origine renouvelable ? Puisque l'on sait qu'en France on a maintenant des fournisseurs d'électricité d'origine renouvelable (solaire, éolien, etc.). Et du point de vue social, par exemple, si l'on doit avoir des commandes de marchandises qui pourraient être faites auprès d'entreprises françaises mais fabriquées à l'étranger. Vous connaissez sans doute ce qui s'est passé avec le Rana Plaza au Bengladesh, un bâtiment dans lequel il y avait des usines de tissage qui s'est effondré. On avait retrouvé dans les décombres des centaines de corps et aussi des étiquettes de vêtements qui étaient destinés à des entreprises françaises, comme Carrefour.

Parfois, avec beaucoup d'intermédiaires et de fournisseurs, on perd le fil.

Je me demandais donc si, en l'occurrence dans la commande publique, on avait la possibilité d'avoir ces critères d'exigences, sociaux et environnementaux. Je vous remercie.

**M. le Maire**.- Je peux vous répondre, mais si c'est Pierre Luciano c'est la même chose. Madame, il y a deux éléments dans la réponse.

Premier élément de la réponse, l'objet de la délibération est simplement de mettre au goût du jour notre règlement. On ne le met au goût du jour qu'en fonction des textes qui nous imposent de le faire. Pierre Luciano a bien précisé -et cela répond à une volonté de la Ville- que même si l'on peut se passer de procédures dans un certain nombre de situations, on intègre, nous, la nécessité d'avoir trois devis. Même si l'on pourrait éventuellement s'en passer dans certains cas. Je crois que c'est une volonté de la commune d'assurer la plus grande transparence sur la totalité des marchés.

Le deuxième élément par rapport à ce que vous dites sur les clauses sociales ou environnementales, dans le cahier des charges bien évidemment nous le faisons déjà, dans un certain nombre de circonstances. En revanche on ne le fera jamais sur l'électricité car ce sont des marchés que nous ne passons pas, nous. Avec la taille de Saint-Cyr on n'a pas la capacité d'aller sur les marchés électriques. Cela transite par le SYMIELEC. Christian Peyrard pourrait le dire bien mieux que moi puisque c'est lui qui nous représente dans ce syndicat. Quand c'est vraiment trop gros comme cela, ce n'est pas nous qui allons discuter avec les fournisseurs d'électricité.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Pas d'observation.)*

Je vous propose donc de délibérer sur l'actualisation de notre règlement.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup. Le point suivant concerne le lancement de la DSP pour la gestion de la Chambre funéraire municipale. Si Mme Giacalone veut bien prendre le relais pour cette question.

**- Lancement de la délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire municipale**
Rapporteur : Mme GIACALONE.

Bien volontiers, Monsieur le Maire. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. Je précise que nous étions hier en Commission Consultative des Services Publics Locaux et qu'il y a bien évidemment l'accord unanime de tous les membres de cette Commission. Je pense que nous pouvons passer directement au vote.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup. Nous avons un autre point de marchés. Marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un centre technique municipal. C'est un avenant numéro 2 qui est relatif à la fixation du coût prévisionnel des travaux. Si Mme Groc veut bien nous présenter ce point.

**- Marché de maître d'œuvre en vue de la construction d'un Centre Technique Municipal - Avenant n°2 relatif à la fixation du coût prévisionnel des travaux après avant-projet définitif et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre**
Rapporteur : Mme GROC.

Merci, bonsoir à tous. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci beaucoup pour cette présentation qui est finalement un sujet important puisqu'il reflète la variation des coûts. Et lorsqu'il y a des travaux, notamment des travaux de bâtiments -Mme Groc vient de rappeler les variations de l'indice INSEE du coût de la construction- c'est quelque chose de tout à fait significatif. C'est donc quelque chose d'obligatoire que d'intégrer ces variations de prix, qui sont bien évidemment assez significatives. De toute façon nous n'avons pas le choix.

Y a-t-il des commentaires ? Madame Larlet-Loir.

**Mme LARLET-LOIR**.- Eu égard au coût exorbitant de dépenses supplémentaires, n'était-il pas possible de renégocier le taux de rémunération ? Par contrat, vous l'avez fixé à 15,15 %, n'est-il pas possible de réviser ce taux ?

**M. le Maire**.- Je peux vous répondre aisément, Madame. La réponse à la question est bien évidemment non. Pourquoi ? Quel est le motif ? Le motif c'est que nous sommes dans une procédure qui a commencé il y a déjà plus d'un an, lorsque nous avons lancé le concours. Puisque c'était un concours pour la maîtrise d'œuvre. Et ce concours de maîtrise d'œuvre s'est traduit par un projet. Le projet en question, nous n'avons pas le droit de le changer. Si nous décidions de le changer, pourquoi pas, mais à ce moment-là il faudrait annuler toute la procédure, engager des procédures indemnitaires et repartir à zéro. C'est-à-dire que dans ce type d'hypothèse nous aurions un retard de deux ans ou deux ans et demi par rapport au projet, ce qui naturellement n'a pas de sens. Et dans la détermination de ce projet, premièrement, on ne peut pas le changer, Mme Groc l'a rappelé, deuxièmement, l'indice de rémunération est bloqué et fixé définitivement.

On n'a donc pas la marge de manœuvre sur ce que vous dites, c'est impossible, sauf à annuler le tout et repartir sur une période excessivement longue.

Voilà la réponse à la question que vous posez et que l'on avait bien évidemment tous à l'esprit, cela va de soi… Excusez-moi, vous en avez une deuxième. Pour M. Herbaut peut-être ?

**Mme LARLET-LOIR**.- Non. A moins qu'il soit très fort en mathématiques, mais cela m'étonnerait fort. *(Rires.)*

C'est de la galéjade. Vous savez, comme quand on reçoit les délibérations c'est fastidieux et quelquefois on est obligé de faire des recherches, etc. C'est juste une petite galéjade.

Evidemment j'ai vu le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre avec une belle formule. Je me suis dit « Tiens, tu vas te mettre au calcul ». Mais je n'y suis pas arrivée. Est-ce que quelqu'un dans la salle est en capacité de me dire comment ils ont fait pour trouver 460 800 € et des poussières ? Vous savez que la clause de réexamen doit être claire, précise et non-équivoque.

**M. le Maire**.- Madame, c'est clair, c'est non-équivoque, et si vous voulez même tout savoir, c'est l'avenant numéro 2 celui-là. Et nous avons déjà voté au Conseil, vous vous en rappelez certainement, un avenant numéro 1 justement sur la pondération interne à la formule. Alors vous voyez. On aime bien ce genre de choses. Merci en tout cas de vos commentaires.

Je vous invite à délibérer sur ce point-là. Qui est favorable au fait que nous adaptions le montant ? Et bien évidemment, c'est implicite, mais il va y avoir maintenant les appels d'offres qui vont être lancés, cela va de soi.

**VOTANTS 33**
**POUR 28**
**ABSTENTIONS 0**
**CONTRE 5** (Yvan MAUBE (procuration à Gilles STOPPOLANI), Gilles STOPPOLANI, Mireille NEVIÈRE-MAESTRONI, Dominique HOCQUET, Corinne ROCHE-SANNA)

Merci. Le point suivant, nous sommes toujours dans des marchés. Ce sont les contrats d'assurances de la commune. Si Mme Samat veut bien nous présenter ce point.

**- Contrats d'assurances de la Commune - Signature du marché**
Rapporteur : Mme SAMAT.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, bonsoir à toutes et à tous. C'est bien volontiers pour ce contrat d'assurances de la commune.

En effet, notre marché actuel arrive à son terme fin décembre 2023. Vous vous souvenez tous que lors de la séance du 4 avril 2023 le Conseil municipal a autorisé le lancement par la voie d'un appel d'offres ouvert, ce qui est classique, d'un marché public de services pour les contrats d'assurances de la commune. Ce marché est un marché alloti qui comprend 5 lots et qui sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2024. Toute la procédure règlementaire, vous vous en doutez bien, a été mise en œuvre. La date limite de réception des dossiers des candidats a été fixée au 13 juillet 2023 et 8 candidats ont déposé une offre.

A partir de là, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre et a donc attribué à l'unanimité, il est important de le préciser, les marchés aux entreprises suivantes. Le lot 1, qui concerne les assurances dommages aux biens, a été attribué au Cabinet VIVARES/MMA pour un montant de 47 760 €. On

va passer les centimes d'euros. Le lot 2 concerne l'assurance responsabilité civile…

Ce que je voudrais quand même préciser -et cela rejoint les prix de tous nos chantiers et travaux- c'est que globalement on a constaté sur les assurances également une très forte augmentation des tarifs. C'est certainement dû à une conjoncture. Dans la mesure où il y a eu énormément de biens détruits au moment des émeutes, les assurances ont dû indemniser énormément d'entreprises, de commerces, de banques, de clients et de particuliers, d'où, je pense, cette augmentation très importante.

J'ai donc déjà précisé le montant pour ce lot numéro 1. Pour le lot numéro 2, qui concerne l'assurance responsabilité civile, c'est la SMACL qui a eu le marché pour un montant de 26 433 €. Pour le lot numéro 3, l'assurance flotte automobile, la SMACL, 95 910 €. Pour le lot numéro 4 -c'est peut-être celui qui a le moins augmenté- qui concerne les risques statutaires, c'est la CNP qui a été retenue avec un montant de 68 137 €. Et enfin, une nouveauté, compte tenu des risques qu'encourent les collectivités -mais pas que, puisqu'il y a eu malheureusement des exemples dans les hôpitaux- le cyber-risques, qui a été attribué à ACL Courtage/GENERALI pour un montant de 4 884 €.

Le montant total de ce marché d'assurances est de 243 126,11 €. Il nous est donc demandé de prendre acte de la décision de cette Commission d'appel d'offres du 11 septembre et d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces qui s'y rapportent. Et bien évidemment je vous préciserai que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, ce qui est tout à fait normal. Merci de votre écoute.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a des commentaires. *(Pas d'observation.)*

S'il n'y en a pas, je vous invite à délibérer sur l'autorisation qui m'est donnée à signer le marché, puisque vous le savez, Mme Samat l'a rappelé, c'est la Commission d'appel d'offres qui décide et ce n'est pas le Conseil municipal.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup. Le point suivant concerne le contrat de mixité sociale 2023-2025, si M. Baixe veut bien nous présenter ce point de l'ordre du jour.

**LOGEMENTS SOCIAUX**

**- Contrat de Mixité Sociale (2023-2025)**
Rapporteur : M. BAIXE.

Merci, Monsieur le Maire, mes chers Collègues. La délibération que nous avons à examiner s'inscrit dans le cadre du dispositif de la Loi SRU qui nous conduit à devoir disposer de 25 % de logements sociaux au sein du parc de résidences principales de la commune.

La loi 3DS du 21 février 2022 a procédé à des évolutions de ce dispositif, tout d'abord en permettant de poursuivre l'application de l'obligation SRU au-delà de 2025, et en voulant rendre soutenable le mécanisme de rattrapage des communes déficitaires lourdement sanctionnées. Ce rattrapage soutenable est bien l'objectif du contrat de mixité sociale. Il repose sur une démarche volontaire de la commune en précisant les engagements et les moyens que la commune met en place pour la production de logements sociaux selon quatre volets : l'action foncière, les règles d'urbanisme, la programmation et le financement, et l'attribution des logements aux publics prioritaires.

En échange de cet engagement de moyens mis en œuvre par la commune, l'Etat accepte d'abaisser le taux de rattrapage du retard en logements sociaux qui passe alors de 33 % en 3 ans à 25 % en 3 ans.

A ce jour, quelle est la situation de la commune en matière de logements sociaux ? Rappelons que la mise en œuvre de la loi SRU en décembre 2000 s'est faite ex nihilo par de grandes opérations d'aménagement avec un objectif de mixité sociale qui s'est traduit par l'arrivée de jeunes actifs appartenant aux classes moyennes actives travaillant dans la commune ou à proximité. C'est la ZAC du Plan de la Mer ou le PAE La Miolane. A moyen terme, l'opération Pradeaux Gare génèrera une programmation maîtrisée du nombre d'habitants en lien avec la création de nouveaux logements sociaux.

Avec sa compétence d'aménagement du territoire, la commune a intégré les objectifs SRU et a déjà traduit dans les actes sa volonté de les atteindre. Ainsi, la part de logements sociaux livrés dans la production de résidences principales depuis 2014 est de 34,77 %. Donc en flux de nouveaux logements sociaux. La commune est donc bien au-delà de l'objectif SRU de 25 %.

La commune a également apporté son soutien financier en accordant sa garantie d'emprunt pour plus de 5,8 M€ depuis 2014, et en tout, depuis 2001, pour 38 M€, qui restent pour un capital à ce jour de 33,5 M€ dans les comptes de la commune. Des liens ont également été renforcés avec les principaux bailleurs sociaux présents pour améliorer la capacité de réaction de la commune sur des projets maîtrisés.

Au vu des efforts déjà consentis, des moyens d'organisation déjà mis en œuvre, la commune a donc considéré qu'elle est en ordre de marche pour accepter les objectifs de rattrapage abaissés proposés dans le cadre du contrat de mixité sociale. C'est un message fort vers les services de l'Etat, partenaire important dans la production de logements sociaux, mais c'est surtout un message fort vers les Saint-Cyriens demandeurs de logements sociaux à Saint-Cyr. A ce jour, plus de 300 familles sont en attente.

Un travail important a été mené du printemps au début de l'été avec la mobilisation efficace du service urbanisme, du Pôle attractivité du territoire, du CCAS et de la Direction générale des services, pour mener à bien les discussions avec les services de l'Etat et la rédaction du contrat que vous avez entre les mains. Ce travail a été l'occasion d'un débat contradictoire avec les services de l'Etat, débat qui a permis de mettre à jour des divergences sur la base statistique du dénombrement des résidences municipales inexplicablement surévaluée depuis 2 ou 3 ans. Ces échanges ont également été l'occasion de réaffirmer les grands principes d'aménagement de la commune -que vous connaissez- avec les trois-tiers de son territoire partagés entre l'urbain, les espaces naturels et les zones réservées à l'agriculture.

Cela permet aussi de faire valoir les principes d'urbanisme opérationnel qui donnent à la commune sa qualité urbaine, avec notamment le principe de la limitation des hauteurs de bâtiments.

Ce contrat détaille les axes d'actions dont beaucoup sont déjà mis en œuvre. L'action foncière avec, par exemple, des études d'opportunité économique qui sont menées par la commune, en relation avec l'EPFR. En matière d'urbanisme et d'aménagement, des règles que la révision en cours du PLU viendra encore améliorer. En matière de financement, avec une politique d'acquisition en continuité des efforts budgétaires déjà consentis et l'utilisation des dépenses déductibles sur l'article 55 de la loi SRU, c'est la pénalité que l'on doit à l'Etat pour le manque de logements sociaux. Et en matière d'attribution aux publics prioritaires demandeurs de logements, avec par exemple la continuité dans le processus de

labellisation. C'est-à-dire que l'on rend prioritaires les demandeurs Saint-Cyriens.

La commune est prête pour satisfaire aux exigences des moyens à mettre en œuvre, qui est un critère d'appréciation du contrat de mixité sociale par l'Etat, et envisage avec sérénité l'objectif de rattrapage de 25 % qui lui est accordé en échange de ce plan qui peut nous permettre de sortir de la carence et de recouvrir l'ensemble de nos prérogatives en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Il vous est donc proposé, mes chers Collègues, d'approuver la signature du contrat de mixité sociale pour la période 2023 à 2025 selon les termes des documents figurant en annexe, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'aboutissement de ce projet. Je vous remercie.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- Excusez-moi si je suis un peu long parce que ce dossier est extrêmement important, à la fois pour la commune et même au niveau national. Vous n'ignorez pas que le secteur du logement est en crise profonde, comme le soulignent tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés d'ailleurs. C'est donc un sujet qui est vraiment fondamental. Avec les transports et l'inflation, je pense que c'est le sujet qui préoccupe le plus nos citoyens.

Le projet de contrat qui nous est présenté est donc extrêmement intéressant. Il fournit un nombre de données considérable que nous n'avions pas jusqu'ici et je vous remercie déjà pour le contenu de ce contrat. J'ai un certain nombre de constats à faire sur lesquels je voudrais insister, et après j'aurai des questions et des propositions.

Sur le constat, la première chose qui m'a frappé c'est quand on regarde les objectifs de 2020 à 2022 qui n'ont été remplis qu'à 11,6 %. Il y a donc vraiment un échec. On parlait de flux tout à l'heure et, ne serait-ce qu'en termes de flux, il y a eu un échec patent de la commune dans le passé.

Le deuxième point qui me paraît extrêmement important c'est la notion de tension. Nous sommes dans ce que l'on appelle une zone tendue. Il y a un chiffre qui le montre très bien, il est donné dans le premier contrat : un demandeur doit attendre en moyenne 13,8 années. C'est beaucoup plus que pour la Communauté d'agglomération et c'est très fort par rapport au niveau national.

L'autre caractéristique qui me paraît importante à souligner concernant Saint-Cyr, on y reviendra après, c'est le nombre de résidences secondaires. On a un nombre très important, on le sait et cela a souvent été souligné. Il y a 47 % environ de résidences secondaires à Saint-Cyr, ce qui est l'un des chiffres parmi les plus hauts du Var. Face à ces constats, nous avons un certain nombre de questions et des propositions.

Concernant les « contreparties », il y a une discussion avec l'Etat. Bruno Baixe a dit que l'un des principaux résultats de la contractualisation était le fait de pouvoir baisser de 33 à 25 % le volume de l'effort triennal à faire dans les trois ans qui viennent. Peut-être qu'une réponse a déjà été apportée mais ma question est : y a-t-il une autre « contrepartie » en termes d'attribution, et qui donnera ces attributions ?

Le texte évoque notamment la Commission Intercommunale d'Attribution, la CIA -à ne pas confondre avec celle des USA- et je crois savoir qu'actuellement, compte tenu du fait que l'on est « carencé », les attributions ne relèvent pas de la commune mais du préfet. Donc, compte tenu de ce contrat de mixité sociale, cette procédure d'attribution sera-t-elle modifiée ?

Deuxième question concernant les « contreparties » : qu'arrivera-t-il de ce que l'on appelle les pénalités SRU ? Seront-elles réduites ou même annulées ? C'étaient mes questions ou constats.

Et puis face à cela on avait un certain nombre de propositions, de demandes ou de positions.

La première. En termes d'objectifs, je continue à penser que nous avons des objectifs qui ne sont pas assez ambitieux. Même si je reconnais que c'est très difficile à Saint-Cyr, je pense que l'on pourrait aller plus loin dans les objectifs.

Je signale que ce que l'on appelle les logements sociaux cela recouvre plusieurs catégories. A ma connaissance, il y a quatre catégories de logements sociaux, qui vont des populations très défavorisés, avec un plafond d'environ 22 000 € pour 4 personnes, jusqu'à la catégorie la plus élevée avec un plafond de 55 000 €. Dans les objectifs je pense qu'il faut aussi faire attention à la répartition des logements sociaux entre les quatre catégories pour veiller à ce qu'il y en ait concernant la catégorie ouverte aux gens qui ont les moyens les plus faibles.

Vous avez évoqué Pradeaux Gare, qui est pour nous une boîte noire ou un mystère. D'abord, on aimerait bien avoir un peu plus d'informations sur ce programme. J'ai noté que vous

aviez indiqué que le pourcentage de logements sociaux serait de 40 %, ce qui nous paraît bien et ce à quoi nous souscrivons. Actuellement, de mémoire, dans le PLU, pour tout programme de plus de 6 logements c'est le pourcentage de 30 %, c'est-à-dire que pour 6 logements c'est 2. Dans le contrat il y a un seuil, ou un plafond, qui est indiqué de 400 m². D'après ce que je crois comprendre, en dessous de 400 m² il n'y a aucune contrainte en termes de logement social. On nous a signalé que dans certaines communes les promoteurs se mettent juste en dessous de 400 m² pour ne pas avoir de contraintes sur les logements sociaux.

Je voulais attirer l'attention là-dessus et sur ces problèmes d'effet de seuil.

Concernant le suivi du contrat, dans le contrat il est dit que sera mise en place une Commission qui comprend : un représentant de la Mairie, un représentant de la Communauté d'agglomération, et un représentant de l'Etat. Nous souhaiterions que chaque année le Conseil municipal, en tout cas la Commission urbanisme, puisse avoir un compte rendu de la mise en œuvre de ce contrat de mixité sociale.

Autre point, le rapport signale, et nous l'appuyons fortement, le recours à ce que l'on appelle les Baux Réels Solidaires, les BRS. Je signale d'ailleurs que c'était une proposition que l'on avait mise dans le programme de notre liste aux élections municipales. Ce mécanisme de BRS est extrêmement intéressant. Il dissocie en fait la propriété du foncier de la propriété de l'habitation qui est construite sur le foncier, et selon les chiffres que l'on a, cela permet de baisser le prix des logements de l'ordre de 40 %. Pour faire des opérations de BRS il faut confier ces opérations à ce que l'on appelle un office foncier solidaire.

J'ai lu en juillet dans Var Matin qu'il y avait eu une première opération dans le Var, réalisée à Six-Fours, sur 40 logements, avec un office foncier solidaire dont je ne connaissais pas le nom. Alors ma question est : puisque dans le papier vous mentionnez les BRS, les Baux Réels Solidaires, avez-vous déjà des contacts avec des offices fonciers solidaires qui permettent d'envisager la mise en œuvre concrète de ces programmes ?

Et dernier point… Je passerai après la parole à Laura qui voulait intervenir sur deux points…

**M. le Maire**.- Non, c'est moi qui passerai éventuellement la parole à Mme Genevois. Excusez-moi mais vous avez déjà présenté beaucoup de choses.

**M. OLIVIER**.- J'ai un dernier point.

**M. le Maire**.- Faites vite la dernière et M. Baixe répondra, sinon la première question sera complètement oubliée. Ce que vous dites est important, et on va avoir des réponses sur tout.

**M. OLIVIER**.- J'ai un dernier point. L'objectif est effectivement de réduire le coût du logement pour les résidents permanents. Nous avons déjà proposé à plusieurs occasions que la commune vote, et vous l'avez toujours refusé, ce que l'on appelle la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Je signale que des communes, qui ne sont pas spécialement gauchistes, comme Sanary ou Bandol, ont voté cette majoration. D'après les calculs que l'on avait faits, cela permettrait d'avoir une baisse qui se répercuterait sur la taxe foncière puisque ce sont des problèmes de vases communicants, et ce qui permettrait d'avoir une diminution de la taxe foncière pour les résidents permanents qui serait au moins de l'ordre de 50 %.

Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

**M. le Maire**.- Merci, Monsieur Olivier. M. Baixe va répondre aux questions que vous vous posez.

**M. BAIXE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans la première question que M. Olivier a posée il a parlé d'attribution intercommunale des logements. Non, les logements seront toujours attribués au niveau de la commune. Il y a une Commission Intercommunale du Logement, qui n'a rien à voir avec les attributions, qui est destinée à mettre en œuvre, entre autres le Plan Local d'Habitat, mais qui réfléchit aussi au niveau des modalités de cotation des demandeurs de logements sociaux. Mais l'attribution restera toujours une prérogative de la commune sur son territoire.

Il n'y a donc pas de Commission Intercommunale d'Attribution, comme tu l'as souligné.

Ensuite, concernant les avantages que l'on peut retirer en matière de pénalité SRU, il n'y a pas d'engagement de l'Etat à ce niveau, il y a toute une mécanique de majoration qui se fait en fonction des objectifs et de leur attente. Cela fera partie des discussions que nous aurons en 2026 puisque c'est à ce moment-là que l'on passera devant les services de la Préfecture et que l'on rendra des comptes très précis en expliquant ce qui s'est passé pendant la période triennale. Sur la dernière période il faut quand même remarquer qu'il y a

beaucoup de programmes qui ont été bloqués à cause du COVID, des indisponibilités des entreprises, et puis après de la hausse du prix des matières premières. Tout cela a donc amené des retards dans les livraisons.

Ensuite, tu as évoqué les catégories de logements sociaux. On appelle PLAI ceux qui sont réservés aux personnes qui ont les revenus les plus faibles, puis après les PLUS. Pour les PLAI on est tenu par l'Etat, dans la loi, d'en attribuer 25 %. Ce ne sont pas forcément des PLAI mais l'on est tenu d'attribuer 25 % de logements à des personnes qui sont dans ce que l'on appelle le premier quartile. Pour faire simple, c'est une personne seule qui est au RSA, c'est-à-dire qui est à 13 000 € par an. On est tenu d'en affecter 25 %.

Ensuite tu as évoqué les BRS et les offices fonciers solidaires. Mais, mon cher Dominique, tu penses bien que les offices HLM ont tous un office foncier solidaire. Si c'est Var Habitat, il a son office foncier solidaire. Unicil aussi, etc. Ils l'ont tous, on n'a donc pas besoin d'aller à la recherche. En revanche c'est une demande que nous avons très précisément faite dans des discussions avec des programmes immobiliers. C'est fait sous la conduite de mon collègue Bruno Joannon pour que l'offre de logements permette de vrais parcours résidentiels à des Saint-Cyriens.

Concernant le BRS… Le terrain appartient à l'office foncier solidaire et, comme en droit civil, la construction qu'il y a sur le terrain appartient à celui qui a le terrain. Il y a donc quelqu'un qui possède l'immeuble et après il y a quelqu'un qui en a l'usage. C'est un peu le principe de la nue-propriété, de l'usufruit, quelque chose que l'on connaît dans un autre domaine. Les personnes qui achèteront en BRS auront l'usage de l'appartement tant qu'elles le voudront. Elles seront soumises à des contraintes d'éligibilité en matière de revenus, c'est-à-dire que, comme pour les logements sociaux, il y aura un barème d'éligibilité en plafond de ressources. Elles pourront le revendre mais à ce moment-là elles ne pourront pas le revendre au prix du marché. Elles le revendront avec un prix qui sera indexé suivant un indice connu au moment de la signature.

Après tu as parlé de la majoration de la taxe d'habitation, mais cela ne concerne pas les logements sociaux. C'est un autre problème, et je laisse le soin au maire de répondre sur cet aspect-là.

**M. le Maire**.- Répondre ou pas d'ailleurs puisque l'on n'est pas directement dans l'objet.

Quel est l'objet de ce contrat ? C'est : combien de logements sociaux la commune doit-elle réaliser sur la période 2023-2024-2025 ? La réponse à la question est 262, et c'est cela qui est fondamental. Ce n'est pas nous qui décidons de ce chiffre, c'est l'Etat qui dit « Saint-Cyr : 262 ». Dans le système antérieur, avant le contrat de mixité sociale, c'est-à-dire sur les années 2020-2021-2022, il fallait que l'on en construise 519. L'Etat nous a dit d'en faire 519. Nous avons fait ce qui correspondait au développement de la commune, à la demande, à la situation économique. Je rappelle que sur la période en question il y a quand même eu le COVID, et je rappelle aussi que sur la période, Mme Groc l'a dit tout à l'heure, il y a eu 20 % d'augmentation dans le coût du logement.

Ce n'est pas quelque chose de très simple. Et parce qu'il y a ce contrat, à ce moment-là l'objectif que nous donne l'Etat est pratiquement divisé par 2, de 519 à 262. Ce qui est très important -M. Baixe l'a dit et je le martèle- c'est que ce contrat est un engagement au niveau des moyens. Nous devons mettre les moyens requis pour atteindre l'objectif en question. Puis il se peut qu'il y ait des aléas, il se peut que l'on en fasse plus comme il se peut que l'on en fasse moins. C'est la problématique des aléas qui se présentent. Si vous avez un recours, personne n'y est pour rien. S'il y a une variation de prix du coût de la construction, personne n'y est pour rien. S'il y a des situations qui font que la mise en œuvre est retardée ou avancée, à ce moment-là on en prend acte, mais je crois que ce qui est important c'est ça : 519 / 262. Entre nous, c'est quand même un peu plus logique. 519… Le but n'est pas d'aller bétonner partout, c'est idiot. Le but est simplement d'avoir une demande de Saint-Cyriens satisfaite, et le contrat en question répond globalement à cela. M. Baixe l'a dit et il a complètement raison, cela peut être tout à fait du logement classique, cela peut être du logement dans le cadre d'un BRS, cela peut être avec ces terrains familiaux auxquels nous faisions allusion tout à l'heure.

Tout ceci concourt à la même problématique. Je crois que l'important c'est ça. Et si vous le permettez, le contrat en question sera également signé par la Communauté d'agglomération qui n'a pas encore de PLH mais qui est amenée à en avoir un. A ce moment-là ce contrat rentrera dans ses objectifs, comme ceux également d'autres communes de notre Communauté d'agglomération.

Je crois qu'il ne faut pas mélanger les pénalités avec les véritables problématiques. La véritable problématique est

de loger les Saint-Cyriens dans des conditions qui soient logiques compte tenu de notre territoire et des moyens, et c'est en ce sens qu'il y a eu toutes les discussions avec les services de l'Etat. Puisque le document que vous avez ne tombe pas de n'importe où. Il y a eu, et cela a été bien précisé, toute une démarche en amont qui a conduit à cela.

Madame Genevois, vous aviez certainement un commentaire.

**Mme GENEVOIS**.- Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. J'ai trois questions qui seront plus rapides.

La première concerne directement le nombre de logements sociaux disponibles. Avez-vous recensé le nombre de passoires thermiques, donc de bâtiments mal isolés, qui vont être interdites à la location dès 2025 ? Parce que j'imagine que cela va forcément impacter le nombre de logements sociaux disponibles.

La deuxième question est sur le sujet que vous évoquiez à l'instant, Monsieur le Maire, l'importance que les Saint-Cyriens puissent se loger. Vous savez qu'il est très difficile de trouver des locations à l'année à Saint-Cyr, notamment parce que des centaines de logements sont réservés à la location saisonnière. Face à cela, d'autres communes ont pris des dispositions et ont fait en sorte d'interdire les locations saisonnières à des résidences secondaires. Si les propriétaires de résidences secondaires veulent quand même louer, ils peuvent juste changer l'usage des logements pour en faire des meublés de tourisme.

En tout cas, il est vrai qu'il devient incroyable d'avoir des immeubles fantômes, comme il y en a notamment aux Lecques, avec des logements qui sont vacants 10 mois par an.

Enfin, il existe un dispositif qui est l'exonération temporaire de taxe foncière sur les logements qui font des travaux de rénovation énergétique. Je voulais savoir si vous envisagiez de l'appliquer. Je vous remercie.

**M. le Maire**.- M. Baixe vous répond.

**M. BAIXE**.- Je peux répondre sur les sujets relatifs à l'offre de logements. Concernant les passoires thermiques, c'est un problème qui concerne les propriétaires de logements. C'est à eux d'engager les travaux s'ils veulent pouvoir continuer à louer leur logement. Cela concerne surtout la tranche de logements qui ont été construits avant 1975. On peut faire le calcul, je l'ai fait, ce n'est pas très… Mais c'est une obligation qui relève du privé, des propriétaires. L'Etat

a mis en place des dispositifs pour aller vers les propriétaires bailleurs afin de leur permettre d'améliorer la qualité de leur logement.

Ce problème est complexe parce qu'en copropriété il faut que les appartements soient rénovés ainsi que la structure globale de l'immeuble, et il y a souvent des différends dans les assemblées de copropriétés qui n'acceptent pas les travaux. C'est donc une problématique qui ne concerne pas la commune. On en est le témoin et on l'observe, mais ce n'est pas à la commune d'amener des solutions directes.

Ensuite, sur l'offre saisonnière, là aussi c'est une question d'arbitrage. Je crois que le régime fiscal lié à l'offre saisonnière fait l'objet de discussions au niveau de la loi de finances qui risque de rénover. Peut-être pas cette fois-ci mais cela fait partie des sujets qui sont discutés, parce qu'il est vrai qu'il est effectivement plus opportun sur le plan fiscal de louer en location saisonnière qu'en location à l'année. C'est un paradoxe mais que voulez-vous que j'y fasse ? Ce n'est pas nous qui allons régler ce problème.

**M. le Maire**.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ?

**Mme GENEVOIS**.- Et sur ma troisième question ?

**M. le Maire**.- C'est un problème fiscal qui sera traité avec les délibérations fiscales dans le futur. Ce n'est pas lié au contrat de mixité sociale, c'est ce que je voulais dire.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Larlet-Loir.

**Mme LARLET-LOIR**.- Je serai brève. Je suis d'accord avec M. Olivier, à savoir que la Ville n'a pas eu la politique volontariste que l'on aurait souhaité, c'est pour cela d'ailleurs que nous sommes en train de signer un contrat de mixité sociale. En revanche, comme vous l'avez dit, la loi 3DS nous donne une marge de manœuvre que l'on n'espérait pas.

Alors, j'avais une question mais je ne sais pas si vous allez me répondre. Finalement ce contrat de mixité sociale nous permet de nous engager dans une mutualisation intercommunale, c'est-à-dire que les communes déficitaires dans le cadre d'un EPCI peuvent venir en aide à une autre commune…

**M. BAIXE**.- Non.

**Mme LARLET-LOIR**.- Vous êtes sûr ?

**M. BAIXE**.- C'est une possibilité qui n'a pas été rendue possible au niveau Sud Sainte Baume.

**Mme LARLET-LOIR**.- C'était la question. Parce que justement je me disais que là on rentrait dans quelque chose de beaucoup moins…

**M. BAIXE**.- Je peux vous donner une indication supplémentaire sur Sud Sainte Baume. La commune de Saint-Cyr est celle qui a le taux de logements sociaux le plus élevé. Il est donc inexact de dire, comme vous l'avez dit à l'instant, qu'il est temps que… La commune fait des efforts importants depuis longtemps puisque son taux de production de logements sociaux dans la production de résidences principales est de quasiment 35 %.

**Mme LARLET-LOIR**.- Je l'ai lu.

**M. BAIXE**.- Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas des efforts importants qui ont été faits.

**Mme LARLET-LOIR**.- Je l'ai lu, Monsieur Baixe, il n'y a pas de souci. Je sais lire. En revanche, si l'on signe un contrat de mixité sociale c'est que l'on a été mauvais élève, on est d'accord ? Vous n'allez quand même pas aller à l'encontre de cette vérité. Maintenant, que la loi 3DS nous laisse effectivement la marge de manœuvre, il faut le souligner et s'en féliciter.

Et sur la question de l'intercommunalité, vous avez répondu, je vous en remercie.

**M. le Maire**.- Je pense que nous avons eu un échange riche sur ce sujet effectivement important et je vous invite à délibérer.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie beaucoup. Notre contrat sera ensuite présenté au Conseil communautaire, je crois que ce sera le 4 décembre.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**- Mise à jour suite au sur-classement démographique de la Commune**

Rapporteur : M. le MAIRE.

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la mise à jour suite au sur-classement démographique de la commune.

Je vous rappelle que nous étions préalablement surclassés, vous le savez, dans la tranche des communes de 20 000 à 40 000 habitants, et nous avions délibéré ici-même, au début du mois de juillet, sur le fait que nous demandions à être surclassés dans la tranche 40 à 80 000. Vous avez vu que M. le Préfet a donc pris un arrêté le 25 juillet 2023 surclassant la commune dans cette nouvelle tranche. A partir du moment où nous sommes dans cette nouvelle tranche il y a un certain nombre d'effets induits qu'il est nécessaire d'intégrer, et c'est le sens de cette délibération.

D'abord, cela concerne les emplois fonctionnels. Nous en avons 4 aujourd'hui dans la commune. Ces 4 emplois fonctionnels sont fonctionnels pour 20-40. L'objet de la délibération est donc d'enlever les 4 pour recréer les 4 mêmes pour la tranche supérieure 40-80. C'est le premier aspect de la délibération.

Le deuxième aspect de la délibération concerne le Cabinet du maire. Quand on est dans 20-40 il y a 2 personnes au plus, quand on est dans la tranche 40-80 il y a 3 personnes au plus. L'objet de la délibération est donc mécanique : premièrement, on enlève les emplois et on les recrée dans la seconde, deuxièmement, on enlève le Cabinet et on le recrée dans la seconde. Voilà le sens de cette délibération.

Naturellement, cette délibération est passée au Comité social territorial et elle a bien évidemment été avalisée à l'unanimité, comme toutes celles qui suivront.

S'il n'y a pas de commentaire, je vous invite à délibérer. *(Pas d'observation.)*

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La délibération qui suit est la mise à jour du tableau des effectifs. Si Mme Gohard veut bien nous présenter ce point.

**- Mise à jour du tableau des effectifs**
Rapporteur : Mme GOHARD.

Monsieur le Maire, merci. Chers Collègues. Cette délibération vise à mettre à jour le tableau des effectifs, comme nous l'avons déjà fait auparavant lors de précédents Conseils. Il s'agit cette fois-ci de créer les emplois suivants. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci de cette présentation. Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- Merci, Monsieur le Maire. Ma question a trait à la fois à ce point-ci et au point suivant sur les régimes indemnitaires. Mme Gohard vient d'évoquer les changements d'organisation et je pense qu'il serait intéressant, en tout cas nous sommes demandeurs, d'avoir un organigramme des services parce qu'il y a eu un certain nombre de changements. On ne veut pas forcément un organigramme nominatif mais au moins les effectifs et comment s'organisent les services de la commune.

**M. le Maire**.- Aucun problème, bien au contraire, c'est une très bonne idée.

Je signale que dans les créations d'emplois nous avons un emploi d'administrateur, le premier de ces emplois, qui est donc possible parce que la commune est dans la tranche des 40 000 à 80 000. C'était impossible préalablement.

S'il n'y a pas d'autre commentaire je vous invite à délibérer.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le point suivant concerne le recours à l'apprentissage, autorisation du Conseil. Si Mme Orsini veut bien intervenir sur ce sujet.

**- Recours à l'apprentissage - Autorisation du Conseil Municipal**
Rapporteur : Mme ORSINI. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

En tout cas je tiens à souligner l'importance de cette délibération, puisque je pense que c'est le rôle des communes d'aider les jeunes et c'est le cas avec les contrats d'apprentissage. Vous vous rappelez que nous en avions eu

préalablement pour les services techniques, je crois que nous en avons au niveau des espaces verts, et là nous en aurons, si vous acceptez cette délibération, dans la communication. Je crois que c'est aussi le rôle de la commune que d'aider ainsi nos jeunes via des recours à l'apprentissage.

Et je me permets d'ajouter que les apprentis ne sont pas laissés comme cela dans la nature. Il y a chaque fois un agent de la commune qui est chargé de s'occuper de l'apprenti dans le cadre d'un système de tutorat, c'est quelque chose qui fonctionne relativement bien, à la fois pour les tuteurs et pour les jeunes. C'est pour cela que je pense que cette délibération est importante au niveau du principe. Indépendamment du fait que nous travaillons là sur la communication, mais nous l'avions déjà fait dans d'autres domaines.

S'il n'y a pas de commentaire, je vous invite à délibérer. *(Pas d'observation.)*

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le point suivant concerne un recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Si Mme Szohr veut bien intervenir sur cette question.

**- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté**

Rapporteur : Mme SZOHR. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. Je précise bien que le sens profond de cette délibération est dans l'hypothèse où il n'y a pas de candidats fonctionnaires. Cela peut se produire dans certains cas, et il faut que nous ayons les moyens de ne pas laisser de postes vacants. Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- Justement, Monsieur le Maire, vous venez d'évoquer le fait qu'il n'y a pas de candidats titulaires. Y a-t-il eu une analyse des raisons pour lesquelles il n'y en a pas ? Le marché de l'emploi est peut-être un peu tendu, je ne sais pas, mais est-ce lié au fait que la rémunération n'est pas assez « compétitive », ou est-ce lié à d'autres conditions ? On parlait des logements tout à l'heure. Y a-t-il eu une analyse

pour savoir pourquoi on n'a pas de candidats sur des postes qui, a priori, devraient être quand même intéressants ?

**M. le Maire**.- On ne peut pas se mettre à la place des candidats. En revanche, ce que je peux vous dire c'est que lorsque des personnes sont recrutées ce sont toujours des personnes qui ont les faisceaux de compétences requis pour les fonctions. Je crois que nous avons la chance d'avoir, dans tous nos services, des fonctionnaires particulièrement performants, compétents et motivés. Il arrive effectivement que sur certains postes… Mais je crois savoir, et je sais, que beaucoup de collectivités sont dans des situations analogues. Vous savez qu'il y a des règles qui concernent les emplois dans la fonction publique et que, en fonction des grandeurs et aussi des servitudes, il appartient évidemment aux candidats de rentrer ou de ne pas s'insérer dans ce type de problématiques. Des délibérations de cette nature, j'ai eu l'occasion d'en voir et d'en délibérer dans d'autres enceintes. Je vous propose de délibérer pour ces trois emplois, 1 A et 2 B.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le point suivant concerne le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. C'est le RIFSEEP. Parfois les acronymes sont utiles. Si M. Valentin veut bien nous le présenter.

**- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P) - Délibération modificative**
Rapporteur : M. VALENTIN.

Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération qui vous est présentée consiste à modifier les groupes fonctionnels des catégories A dans le cadre du RIFSEEP, et ceci en lien avec l'évolution de l'organisation administrative de la commune, à laquelle M. Olivier faisait référence tout à l'heure et dont le tableau peut être effectivement communiqué. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci pour cette présentation très complète. Vous avez bien compris la problématique, il y avait avant 5 personnes et maintenant il y en a 18, il est donc normal d'adapter le barème.

Je vous invite à délibérer, s'il n'y a pas de question. *(Pas d'observation.)*

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**- Convention collaborateur occasionnel de service public**
Rapporteur : M. le MAIRE.

Nous avons une dernière délibération sur le personnel qui concerne la convention collaborateur occasionnel de service public. C'est une délibération qui me semble aussi très importante parce que vous savez que nous avons beaucoup de personnes qui interviennent pour le compte de la commune en tant que bénévoles. Nous avons beaucoup de bénévoles, des personnes particulièrement dévouées. Nous en avons qui aident dans les animations, au jumelage, dans la bibliothèque, au niveau des écoles entre midi et deux pour les enfants. Nous avons beaucoup de bénévoles et je crois qu'on leur doit tous de la considération, parce que ce sont des personnes qui prennent sur leur temps tout simplement pour faire en sorte que toute une série de tâches soit assurée.

Le sens de cette délibération est qu'ils puissent être tout simplement assurés quand ils interviennent pour le compte de la commune. S'il y en a un qui se tord le pied, que ce soit bien évidemment intégré. Cette convention ne coûte rien du tout à la commune puisque l'assurance de la commune couvre déjà cette situation, l'ancienne et la nouvelle. Il n'y a donc pas d'impact financier. En revanche, il est important de remercier tous ceux qui sont bénévoles, et c'est le sens de cette convention qui leur donne une petite garantie de considération de la part de la commune. Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- J'ai juste une question. Dans l'annexe à la convention, concernant les informations demandées au candidat je vois qu'il y a marqué, tout à fait à la fin, que le bénévole certifie disposer de la qualification requise. Cette clause me paraît assez difficile à vérifier.

**M. le Maire**.- Oui. Si on l'enlève cela ne changera pas la face du monde. Avec cette observation pertinente, je vous invite à délibérer.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup pour tous les bénévoles.

Nous avons ensuite le point suivant qui concerne le développement et la mise en œuvre de formations, convention à intervenir entre le CNFPT, l'Académie de Nice et la Commune. Si Jacques Lepachelet veut bien nous présenter ce point.

**ENFANCE ET JEUNESSE**

**- Développement et mise en œuvre de formations - Convention à intervenir entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Académie de Nice et la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer**

Rapporteur : M. LEPACHELET. *(Lecture du rapport.)*

**M. le Maire**.- Merci beaucoup pour cette présentation. Là aussi c'est une délibération qui est importante par rapport à la considération que nous avons pour le travail de nos ATSEM qui sont à l'interface entre les enfants, l'éducation et la commune. Elles font un travail remarquable et cette formation va tout à fait dans le sens de l'amélioration continue des compétences dans le domaine. C'est une formation donnée par le CNFPT. Madame Genevois.

**Mme GENEVOIS**.- Ce sera très bref, mais je veux renforcer ce que vous êtes en train de dire. Les ATSEM font un travail incroyable à Saint-Cyr. On a une chance d'avoir des écoles maternelles qui sont *top* et du personnel qui est hyper présent et compétent. C'est un travail qui est peu reconnu, qui n'est pas très bien payé, avec des heures lourdes, et elles prennent soin des plus petits. Je suis maman concernée directement, donc j'apprécie énormément et je voulais juste que l'on rajoute 30 secondes pour les valoriser parce qu'elles le méritent vraiment. Merci.

**M. le Maire**.- Merci. Parce que vous l'observez avec votre petit enfant qui doit être à l'école maternelle. Comme les miens sont un petit peu plus grands, je le savais depuis longtemps. En tout cas merci à tous.

Je vous invite à délibérer sur la mise en œuvre de cette convention pour nos ATSEM.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Ensuite nous avons le rapport d'activité annuel du Syndicat des communes du littoral varois. Si Louis Ferrara veut bien nous le présenter.

**INTERCOMMUNALITE**

**- Syndicat des Communes du Littoral Varois - Rapport d'activité - Exercice 2022 - Communication au Conseil Municipal**
Rapporteur : M. FERRARA.

Merci, Monsieur le Maire. Il m'appartient de vous présenter ce rapport d'activité du Syndicat des communes du littoral varois. Je voudrais vous dire tout de suite que ce Syndicat existe depuis pratiquement 100 ans, il regroupe 28 communes du littoral varois, il est présidé par le Maire du Lavandou, Gil Bernardi, qui est extrêmement dévoué là aussi et qui non seulement s'occupe de sa commune, mais mène de main de maître le Syndicat. Il est aidé en cela par 10 vice-présidents et 54 délégués représentant les communes adhérentes au Syndicat.

Ce Syndicat a beaucoup travaillé au cours de l'exercice 2022, en particulier autour de la loi Climat et Résilience, parce qu'avec l'Etat la préparation de cette loi a été faite un peu à l'insu des communes du littoral varois et que le littoral varois n'est pas identique à la façade atlantique ou à l'ensemble des autres façades maritimes. Il y a donc eu une volonté de blocage de la part du Syndicat qui n'arrivait pas à se faire entendre. Il a sollicité l'appui de l'Association des Maires du Var et il a aussi contacté l'ANEL. Toutes ces associations ont reconnu qu'il y avait un manque de concertation et celui-ci a amené à un échec total puisque l'on s'est tous retrouvé au Conseil d'Etat. Voilà une grosse activité qui a occupé le Syndicat.

Parallèlement, il faut savoir qu'en début de saison le Syndicat prépare la saison touristique. Il s'intéresse donc à tout ce qui est le sanitaire, la prévention, et il y a des réunions avec à la fois le SDIS pour les communes qui ont des pompiers pour faire la surveillance des plages, des CRS avec la police nationale. Il s'est occupé de s'assurer de tout ce qui est érosion côtière et là aussi il a eu de gros soucis pour intervenir.

Souvent, avant l'été, il y a des banquettes de posidonie. Vous en parliez en début de réunion lorsque Frédéric Herbaut présentait le rapport sur les plages. Ces posidonies il ne faut pas les toucher, vous le savez, elles sont protégées, et il faut essayer de les remettre à l'eau en utilisant un ratissage purement manuel. C'est le conseil qui est donné à chacune des communes du littoral varois. Ces herbiers de posidonie doivent être protégés, c'est la raison pour laquelle la Préfecture maritime envisage de créer des ZMEL, qui sont des Zones de Mouillage d'Equipements Légers favorisant l'amarrage

des unités de 24 m et plus. Parce que bien souvent, en tirant leurs ancres de marine, ils arrachent les rhizomes des posidonies et cela fait beaucoup de dégâts pour notre planète et pour notre environnement.

Autre sujet de préoccupation pour les maîtres de port c'est l'application par exemple de bouées connectées qui indiquent les amarrages, les départs et les mouvements des bateaux dans les ports. C'est extrêmement intéressant, cela peut nous faire gagner du temps et de l'efficacité.

Enfin, concernant le trait de côte, il est très difficile pour les communes intéressées d'essayer de bâtir des systèmes anti-houle. A la fois le SERAMM et le BMRG sont opposés. Je ne sais pas pourquoi, mais en tout cas c'était une bonne idée, je crois que cela se pratique à La Réunion, sur la façade de l'île où des enrochements permettent de retarder l'érosion. Ce n'est pas le cas sur notre territoire.

Enfin, d'autres points ont été présentés au Syndicat des communes du littoral varois et j'en ai gardé un extrêmement important pour la fin, c'est le rapprochement de ce monde maritime avec les gens de l'Université de Toulon, pour laquelle une convention a été signée au mois de mai 2022 qui scelle la collaboration de ces deux domaines qui sont franchement opposés. Il y a bien entendu tout un contrat qui a été signé visant la formation, les problèmes d'insertion, de promotion, et la participation au développement des projets communs, qui peuvent être des projets scientifiques ou purement technologiques.

Pour suivre la mise en place de ces relations un Comité de pilotage a été organisé, celui-ci a été confié à notre Premier magistrat ainsi qu'à un autre collègue.

Voilà, mes chers Collègues, ce que je peux dire sur les activités de ce Syndicat, qui est très dynamique, vous l'avez compris, et qui traite des sujets qui nous concernent véritablement. Je pense à un sujet dont je n'ai peut-être pas parlé mais un bateau qui s'échoue sur notre rivage, il était difficile de l'en sortir. Aujourd'hui on sait qu'avec un constat de la police municipale et après 72 heures on peut mettre en place les moyens pour se débarrasser de ces ventouses qui viennent nous gêner, et qui sont malheureusement à la charge des communes et non pas des propriétaires des bateaux. Encore que l'on doit pouvoir les retrouver.

Je crois que je vous ai tout dit sur les sujets qui ont été évoqués au cours de ces quatre réunions essentielles qui ont eu lieu au cours de l'année 2002. En termes financiers, je vous rassure, la section de fonctionnement est largement équilibrée, et quant à la section d'investissement il y en a

très peu, ce qui fait que les reports sont présents dans le Syndicat et il n'y a aucun problème de trésorerie.

**M. le Maire**.- Merci pour cette présentation exhaustive des différents thèmes qui ont été abordés, en tout cas merci de les avoir évoqués. Il est vrai que c'est un Syndicat qui fonctionne bien, qui se réunit souvent et qui aborde vraiment les sujets de fond. Donc merci de les avoir rappelés. Monsieur Olivier.

**M. OLIVIER**.- Juste un mot et une question. Un mot pour souligner la qualité du rapport qui nous est présenté, ainsi que celui de Louis Ferrara.

Et ma question. J'ai vu dans le rapport qu'il y avait un décret de 2022, qui a été modifié depuis, qui dit « Sur plus d'une centaine de communes du littoral français dans lesquelles -d'après ce que j'ai compris- les règlementations concernant l'aménagement et l'urbanisme sont impactées ou doivent tenir compte de l'érosion du littoral ». J'ai essayé de regarder les annexes et je n'ai vu aucune commune du Var, ce qui m'a paru un peu curieux.

**M. le Maire**.- Je peux vous répondre. Louis Ferrara l'a dit tout à l'heure, au début de son intervention. Lorsque a été mis en place le projet justement de recul du trait de côte, au niveau de la commune de Saint-Cyr nous avions délibéré, de mémoire c'était au mois de décembre 2020. Nous avions délibéré, nous, et d'autres communes avaient aussi délibéré. Et ce qui s'est produit c'est qu'il était prévu de renvoyer au Ministère toutes ces délibérations pour qu'il y ait des communes varoises qui soient intégrées dedans. On n'a eu une réunion que sur ce sujet.

Louis Ferrara a très bien expliqué dans son intervention tout à l'heure le fait que plusieurs communes avaient contesté le fait que des documents avaient été faits - je crois qu'ils étaient du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le BRGM- lesquels documents n'étaient pas préalablement transmis aux communes. Pour ce motif-là les communes varoises s'étaient réunies, avaient transité par l'ANEL, Louis Ferrara l'a également dit, et l'ANEL avait fait le lien avec le Ministère. C'est pour cela que dans la première liste vous n'aviez aucune commune varoise. Depuis les éléments ont changé, en ce sens qu'il appartient aux communes de délibérer elles-mêmes pour le choix de l'organisme qui sera habilité à faire la cartographie.

A Saint-Cyr nous ne sommes pas directement concernés puisque nous avons délibéré il y a longtemps. Mais il y a d'autres communes qui ont délibéré il y a très peu de temps, y compris la Communauté d'agglomération, puisque Saint-Cyr avait délibéré favorablement, Bandol aussi, Sanary plus récemment. Et la Communauté d'agglomération a dû à son tour délibérer, ce qu'elle a fait la dernière fois, pour appuyer les délibérations des trois communes littorales.

Prochainement devrait donc paraître un nouveau décret dans lequel il devrait y avoir les communes varoises, en tout cas la quasi-totalité d'entre elles puisque lorsque nous en parlons au Syndicat nous avons une quasi-unanimité des communes pour figurer sur cette liste. C'est très important pour notre PLU parce que c'est justement toute la problématique du trait de côte : à quel endroit on va anticiper l'évolution du niveau de la mer dans 30 ans et dans 100 ans. Il y a beaucoup de choses tout à fait passionnantes qui seront à faire. L'étape 1 sera donc d'avoir ce nouveau décret. On l'aura peut-être avant la fin de l'année, d'après ce que disait l'ancien Préfet à la dernière réunion du mois d'août. On a parlé de cela et il l'a évoqué.

Ensuite je crois que nous aurons trois ans avant de lancer la cartographie, et il y a nécessité d'intégrer les éléments cartographiques dans le PLU. Je crois que c'est quelque chose qui est anticipé au niveau de la révision du PLU. Bruno, je parle sous ton contrôle.

Votre question est importante pour ce motif-là. Il est vrai que cela pouvait sembler incongru de voir le littoral français sauf le Var. Il y avait manifestement une petite anomalie qui a été levée avec la compréhension de tout le monde.

Il n'y a pas d'autres points d'éclaircissement. En tout cas merci à Louis FERRARA pour la présentation, et nous prenons donc acte du fait que ce rapport a été présenté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2022**

Nous passons maintenant au point suivant qui est d'ailleurs le dernier. Affaires générales, c'est le point du SYMIELECVAR. Convention de groupement de commandes d'achat d'électricité. Je passe tout de suite le flambeau à notre spécialiste, Christian Peyrard.

**AFFAIRES GENERALES**

**- SYMIELECVAR - Convention de groupement de commandes d'achat d'électricité - Avenant n°3**
Rapporteur : M. PEYRARD.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le groupement de commandes d'achat d'électricité fait l'objet d'une convention qui a été établie par le SYMIELECVAR. Il a été constitué lors de la suppression programmée le 31/12/2015 des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les points de livraison d'une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kg. Cette convention a déjà fait l'objet de 2 avenants. *(Lecture du rapport.)*

Avant de proposer d'approuver cet avenant, une information. Le SYMIELECVAR rejoint le réseau « Territoire d'énergie » créé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et devient donc le « Territoire d'énergie Var ». La marque « Territoire d'énergie » s'inscrit dans la volonté d'agir pour la transition énergétique en faveur des territoires. Cette nouvelle dénomination s'accompagne d'une nouvelle identité (logo, charte, graphique, site internet, etc.) qui vise à fédérer les syndicats d'énergie dans une unité commune et nationale.

Maintenant je vous propose d'approuver l'avenant numéro 3. Merci.

**M. le Maire**.- Merci beaucoup. C'est également une délibération importante et elle renvoie, Madame, à la discussion que l'on avait tout à l'heure sur le fait que, pour l'électricité, plus on est groupé, mieux c'est. Les communes du SYMIELEC -qui n'existe désormais plus, « Territoire d'énergie » c'est quand même plus joli- accueillent donc le Département avec plaisir et cela permet d'accroître le pouvoir des Varois dans la négociation sur l'énergie.

Madame Genevois, je vous en prie.

**Mme GENEVOIS**.- Ma question sera très simple, Monsieur Peyrard, et du coup vous vous y attendez. Avec cette nouvelle démarche « Territoire d'énergie Var », on est presque énergie verte. Va-t-il y avoir une volonté avec les autres adhérents de chercher à s'approvisionner auprès de fournisseurs d'électricité renouvelable, comme Enercoop ou autres ? Merci.

**M. PEYRARD**.- Cette volonté est évidente au sein du SYMIELEC. Il faut savoir que le contrat a été renouvelé en début d'année et qu'il est aujourd'hui porté par EDF. Je pense qu'en la matière EDF a quand même démontré, avec son parc nucléaire entre autres, sa volonté effectivement d'avoir des énergies décarbonées.

**M. le Maire**.- Vous êtes rassurée, Madame ?

**Mme GENEVOIS**.- Non, pas du tout, mais j'ai eu ma réponse.

**M. le Maire**.- En tout cas il faut que nous délibérions. Qui est d'accord pour le fait que le Département rejoigne « Territoire d'énergie Var » ?

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Merci beaucoup. Je ne vous lâche pas tout de suite. Les points de l'ordre du jour sont terminés. Avant de vous quitter je voudrais vous donner deux ou trois dates. Les prochains Conseils seront le mardi 28 novembre, où il y aura certainement les budgets supplémentaires et les orientations budgétaires, et le mardi 19 décembre, avec certainement des délibérations sur le budget de 2024 et sur les ports, puisque vous savez que, suite aux délibérations que nous avions prises au début du mois de juillet on travaille sur les activités des ports. Ensuite je peux vous donner les dates des Commissions des finances. Il y en aura une le 16 novembre, donc avant le Conseil du 28 novembre, et une autre le 7 décembre, avant le Conseil du 19 décembre.

Ensuite nous aurons vraisemblablement, je n'ai pas encore la date, une Commission vie quotidienne des quartiers, dès que nous aurons le projet de Pôle culturel dont on parlait tout à l'heure. Il n'est pas encore abouti, c'est évident. On a désigné le maître d'œuvre, donc dès que ce sera prêt on fera à ce moment-là cette commission pour la présentation. Et ensuite on aura aussi des Commissions d'urbanisme, en fonction de l'avancement du PLU. Peut-être une avant la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine. Voilà en ce qui concerne ces éléments.

Et puis nous aurons deux inaugurations. Une inauguration de notre voie douce, je pense que vous avez déjà eu les cartons, qui sera le samedi 14 octobre, avec toute une série d'animations. Puis nous aurons ensuite une autre inauguration qui sera celle du skate-park, là aussi avec tout un programme sympa autour, et qui devrait être le samedi 18 novembre.

Mes chers Collègues, je clos la séance et je vous souhaite à tous la meilleure soirée possible. Et je salue en votre nom ceux qui nous ont suivis sur YouTube.

***La séance est levée à 20 heures 50.***

| Le Maire | Le Secrétaire de Séance |
| --- | --- |
| Philippe BARTHELEMY | Yannick GUEGUEN |